

sports et de loisirs, surtout des ressources humaines, constitue l'assise du programme. Sports Canada et Loisirs Canada versent des fonds aux associations nationales de sports et de loisirs pour l'administration et la formation de chefs. Le Centre national des sports et loisirs, parrainé par le programme, offre de nombreux services administratifs. Loisirs Canada verse des contributions spéciales aux groupements métis et indiens.

Entraînement. Le Plan des Jeux, programme important dans lequel sont engagées l'administration fédérale, les provinces et l'Association olympique canadienne, a pour objet de fournir une aide supplémentaire pour permettre aux athlètes canadiens de s'entraîner et de participer à un grand nombre de compétitions afin d'être en mesure de se présenter aux compétitions internationales d'élite. Sports Canada, qui encourage les sports olympiques et non olympiques, est aussi très engagé dans le Plan des Jeux. Des subventions aident un grand nombre d'athlètes canadiens dans leurs études, et on décerne un prix d'efficiency physique en vue de motiver les jeunes personnes âgées de sept à dix-sept ans.

Compétitions. Une aide financière est accordée pour les compétitions au niveau du perfectionnement et au niveau de l'élite. Cette aide sert à défrayer les athlètes, les entraîneurs et les officiels de leurs coûts de déplacement pour se rendre aux endroits où se déroulent les championnats nationaux. La Direction fournit une grande partie de l'aide pour les Jeux du Canada et les Jeux de l'Arctique. Sports Canada verse également des contributions pour les frais de voyage des athlètes participant à certaines grandes compétitions internationales, notamment les championnats mondiaux, les Jeux panaméricains, les Jeux du Commonwealth et les Jeux olympiques.

Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur. Cet organisme autonome a été créé en vertu de la Loi de 1961 sur la santé et le sport amateur pour conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur les questions se rapportant à la santé et au sport amateur.

Collaboration fédérale-provinciale

5.1.6

Comme l'administration fédérale et les administrations provinciales se partagent les responsabilités en matière de santé au Canada, une structure officielle a été établie aux fins de la collaboration fédérale-provinciale. En voici les éléments: Conférence des ministres de la Santé, Conférence des sous-ministres de la Santé, Comités consultatifs fédéraux-provinciaux de l'hygiène communautaire, de l'assurance-maladie, de la main-d'œuvre sanitaire, et des normes sanitaires. Les quatre comités consultatifs facilitent la tâche des ministres et des sous-ministres, et les aident à atteindre leurs objectifs, à définir les principales questions et à trouver des solutions aux problèmes. Ils peuvent former des groupes pour traiter de sujets particuliers nécessitant une étude plus détaillée.

Les Conférences des ministres et des sous-ministres de la Santé s'intéressent à toutes les questions relatives à la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé de la population canadienne. Normalement, la Conférence des ministres a lieu une fois l'an et celle des sous-ministres deux fois l'an, afin d'étudier divers problèmes relatifs à la prestation et au financement des services de santé au Canada.

Services provinciaux et locaux de santé

5.2

Les gouvernements provinciaux sont chargés de réglementer les soins de santé, d'administrer les régimes d'assurance-maladie et de fournir directement certains services spécialisés; ils délèguent toutefois certaines responsabilités aux autorités locales. Bien que chaque province confie la responsabilité globale en matière de santé à un ministère, la répartition des fonctions varie d'une province à l'autre. En Alberta, au Manitoba et au Québec, les services de santé et les services sociaux relèvent d'un même ministère; dans les autres provinces, une liaison est maintenue entre les ministères chargés de ces services connexes.